

CHANGEMENT

*de nom du chemin Blandonnet en celui
de la Croisette.*

Du 11 Février 1919

LE CONSEIL D'ETAT,

Sur la proposition des Départements de l'Intérieur et de l'Agriculture et des Travaux publics;

ARRÊTE:

D'approuver la délibération du Conseil municipal de la Commune de Vernier en date du 21 Janvier 1919, par laquelle ce Conseil décide de supprimer le nom de chemin de Blandonnet à la voie qui existe entre la Croisette et la route de Meyrin et de le remplacer par celui de chemin de la Croisette.

Certifié conforme:

Le Chancelier, Théodore BRET.
